



Restructuration Deloitte inc.
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal QC H3B 0M7
Canada

Tél.: 514-393-5349
Télec. : 514-390-4103
xebec@deloitte.ca
www.insolvencies.deloitte.ca/xebec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR N° : 500-11-061483-224

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DU PLAN
D'ARRANGEMENT OU
DE COMPROMIS DE :**

XEBEC ADSORPTION INC.

- et -

XEBEC RNG HOLDINGS INC.

- et -

APPLIED COMPRESSION SYSTEMS LIMITED

- et -

COMPRESSED AIR INTERNATIONAL INC.

- et -

XEBEC HOLDING USA INC.

- et -

ENERPHASE INDUSTRIAL SOLUTIONS INC.

- et -

CDA SYSTEMS, LLC

- et -

XEBEC ADSORPTION USA INC.

- et -

THE TITUS COMPANY

- et -

NORTEKBELAIR CORPORATION

- et -

XBC FLOW SERVICES – WISCONSIN INC.

- et -

CALIFORNIA COMPRESSION, LLC

- et -

XEBEC SYSTEMS USA, LLC

Débitrices

- et -

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

(Jean-François Nadon, CPA, CIRP, SAI et Julie Mortreux, CPA, CIRP, SAI responsables désignés), ayant un établissement au 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, Bureau 500, Montréal, Québec, H3B 0M7

Contrôleur

AVIS AUX CRÉANCIERS

Le 29 septembre 2022, suite au dépôt d'une demande, la Cour supérieure du Québec (Chambre commerciale) (la « **Cour** ») a rendu une ordonnance initiale du premier jour (l'« **Ordonnance Initiale** ») en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « **LACC** ») à l'égard des Débitrices (collectivement « **Xebec** »), et Restructuration Deloitte inc. (le « **Contrôleur** ») a été nommée afin de surveiller l'exploitation de l'entreprise et les affaires financières de ces dernières à titre d'officier de la Cour. En vertu de l'Ordonnance Initiale, la Cour a ordonné une suspension de toute procédure ou mesure d'exécution à l'encontre ou à l'égard de Xebec ou de ses biens.

Une copie de l'Ordonnance Initiale et du rapport du Contrôleur sont disponibles sur le site Web du Contrôleur à l'adresse www.insolvencies.deloitte.ca/Xebec.

À ce stade-ci, aucune procédure relative à la révision des réclamations des créanciers de Xebec n'a été mise en place, de sorte que pour le moment, il n'est pas requis que les créanciers produisent des preuves de réclamation. Le Contrôleur avisera ces créanciers de tout développement à cet égard en temps et lieu.

FAIT À MONTRÉAL, ce 3^e jour d'octobre 2022

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.
Contrôleur